

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr





Marc HOELTZEL

Directeur général
de l'agence de l'eau
Rhin-Meuse

L'année 2017 a été une année aux apparences trompeuses. Elle devait être une année de transition avant la préparation du 11^{ème} Programme d'intervention et du futur cycle de la Directive Cadre sur l'Eau. Elle fut bien plus ! A la clef une activité soutenue, tant interne qu'externe, et les prémises de changements importants pour l'établissement, même si l'agence de l'eau Rhin-Meuse reste une valeur sûre pour l'ensemble de ses partenaires.

Les instances de bassin ont poursuivi le changement de cap attendu par le Ministre en consolidant une politique de l'eau plus ouverte vers les préoccupations d'aménagement du territoire, et plus que jamais à l'écoute des attentes des maîtres d'ouvrage. Réforme territoriale, stratégie d'organisation des compétences locales, solutions pour s'adapter et atténuer le changement climatique, reconquête de la biodiversité, préservation des ressources en eau stratégiques... sont les enjeux sur lesquels le Comité de bassin s'est particulièrement investi avec volontarisme, s'attachant à proposer des politiques singulières.

Le Comité de bassin, en lien avec le Conseil d'administration, a imprimé ces mêmes choix dans le cadre des travaux préparatoires du futur programme d'action de l'agence de l'eau (2019-2024) qui sera adopté à l'automne 2018. Se mobiliser et faire émerger des projets autour d'enjeux qui font sens dans un cadre plus contraint telle est l'ambition poursuivie.

Comme autres temps forts pour 2017, je garde, comme images, la première remise des labels SAGE pour reconnaître l'engagement local des maîtres d'ouvrage, la fierté des nominés aux Trophées de l'eau démontrant leur motivation à la cause de l'eau ou encore la signature de l'accord-cadre avec la Région Grand Est immédiatement mis en application dans des appels à projet communs pour favoriser et soutenir l'initiative des collectivités locales, du monde associatif et des acteurs économiques.

Cette dynamique, induite grandement par l'implication du personnel de l'établissement mais aussi l'adhésion des membres des instances de bassin, ne doit pas occulter les turbulences auxquelles l'agence de l'eau (et les agences de l'eau) a dû faire face au cours de l'année. Qu'il s'agisse de restrictions d'effectif ou budgétaire, c'est un contexte d'ensemble qui réinterroge les missions et le positionnement de l'établissement.

Cette exigence accrue d'efficacité, constitue une opportunité pour faire des choix courageux mais aussi moderniser les relations avec les acteurs locaux, en privilégiant les projets porteurs de développement des territoires.

Ce rapport d'activité vous permettra d'appréhender cette réalité. Je vous en souhaite bonne lecture.



LE BASSIN RHIN-MEUSE

2 bassins versants (partie française) :
celui du Rhin, 24 000 km² (avec son
affluent principal, la Moselle) et celui de
la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus
transfrontalier des bassins français :
4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne,
Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques
internationaux :
le district Rhin (9 pays concernés)
et le district Meuse (5 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km²
(6% du territoire national métropolitain)
et compte 4,3 millions d'habitants,
8 départements et 3 277 communes.

L'AGENCE DE L'EAU

L'agence de l'eau, établissement
public du ministère en charge du
développement durable, a pour mission
la reconquête et la préservation du
bon état de toutes les eaux naturelles
(rivières, nappes, zones humides...)
et la lutte contre les pollutions de
toute origine.

A cet effet, elle met en œuvre, dans le
cadre de la politique nationale de l'eau
et de l'Union européenne, la stratégie
du comité de bassin, instance
délibérante des acteurs de l'eau du
territoire du grand bassin versant
hydrographique.

Pour ce faire, elle finance des projets
territoriaux ciblés, développe la
planification, exploite des données
pour évaluer l'état des eaux, organise
la participation et l'information
des acteurs et du public, soutient
la coopération humaine et
transfrontalière. Chaque habitant
et usager économique du bassin
Rhin-Meuse contribue à ce programme
par le biais de redevances versées à
l'agence de l'eau.

SOMMAIRE

6

Gouvernance, planification



12

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention



22

Actions internationales pour les fleuves Rhin et Meuse



26

Redevances



30

Connaissance



34

Informier et sensibiliser le public et les acteurs



38

Ressources humaines et fonctionnement de l'établissement



42

Bilan financier



46

Indicateurs 2017 du contrat d'objectifs et de performance



GOVERNANCE ET PLANIFICATION

Le Comité de bassin Rhin-Meuse, dans une composition renouvelée, a conduit tout au long de l'année d'importants débats d'orientation en faveur d'une politique de l'eau ambitieuse sur fond d'évolutions législatives, de discussions parlementaires et d'arbitrages ministériels marquants.

LE FUTUR PLAN POUR L'EAU INTÉGRATEUR DES PRIORITÉS MINISTÉRIELLES

2019 marquera l'entrée en vigueur du nouveau plan pour l'eau (2019-2024). Il définira les priorités d'actions de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, en charge de son déploiement, et les moyens financiers associés pour accompagner les investissements des différents maîtres d'ouvrage. **Son élaboration a mobilisé dès 2017 les différentes instances technique et décisionnelle** (commissions thématiques, commission des programmes, Conseil d'administration, Comité de bassin) en intégrant dans leurs réflexions à la fois des pertes de marge de manœuvre budgétaire et les priorités ministérielles.

L'écoute "client" orientée vers les besoins des territoires a constitué un principe fort au titre de ce travail préparatoire. Elle s'est notamment traduite par l'élargissement des commissions thématiques à des acteurs nouveaux et par l'organisation tout début 2018 de trois commissions géographiques (de 80 à 120 participants) où certaines orientations ont été soumises au débat dans le cadre d'ateliers participatifs.

Au terme de cette séquence de travail, la **première esquisse** de programme portée par le Comité de bassin et la Commission des programmes **est en parfaite adéquation avec les priorités nationales** en matière d'adaptation au changement climatique, de restauration de la biodiversité aquatique et terrestre, de préservation de la santé et de l'atteinte des objectifs de bon état.

La consolidation de cette stratégie, qui se poursuivra jusqu'à l'automne 2018 où ce nouveau plan devrait être adopté, s'appuiera nécessairement sur un cadre d'intervention en rupture et plus fortement ciblé dans un contexte financier moins favorable ; sujet pour lequel le Comité de bassin a sensibilisé à plusieurs reprises le Gouvernement.



L'écoute "client", principe fort pour l'élaboration de la future politique de l'eau, s'est illustrée en particulier avec l'organisation de 3 commissions géographiques participatives. Ici à Contrexéville (88).

Les procès-verbaux et les délibérations du Comité de bassin et du Conseil d'administration sont accessibles au public sur www.eau-rhin-meuse.fr



L'élaboration du plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique a mobilisé sur plus de 12 mois, un groupe de travail pluridisciplinaire pour proposer des solutions concrètes et fédératrices.



La stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle) définit la répartition des compétences et les modalités de coopération entre les collectivités.

CHANGEMENT CLIMATIQUE : LE COMITÉ DE BASSIN ADOPTE LE PLAN

L'élaboration du plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les ressources en eau a été un fil rouge pour le Comité de bassin tout au long de l'année 2017. Partagé dans un cadre participatif pluridisciplinaire, et après mise en consultation, le plan a été adopté à l'unanimité par le Comité de bassin le 23 février 2018. En réponse aux vulnérabilités des territoires identifiées notamment à partir des résultats d'une étude socio-économique, **le plan propose des solutions concrètes et fédératrices pour l'ensemble des acteurs de terrain au titre du volet "eau"**.

L'ambition est de conforter les plans climats air-énergie territoriaux développés par les collectivités et d'éclairer les objectifs du schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) porté par la Région Grand Est. Le plan se structure autour de 8 axes stratégiques et est assorti d'objectifs chiffrés. Son déploiement opérationnel se concrétisera notamment dans le cadre des priorités du prochain programme d'intervention de l'agence de l'eau (2019-2024).

STRATÉGIE D'ORGANISATION DES COMPÉTENCES LOCALES DE L'EAU : AVIS FAVORABLE

Cette stratégie élaborée conjointement avec les services de l'État et les collectivités concernées avait un triple objectif : assurer une cohérence territoriale, rationaliser le nombre de gestionnaires du petit et grand cycle de l'eau (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et renforcer les solidarités financières et territoriales. La stratégie, validée par le Comité de bassin après une phase de mise en consultation, se concentre sur des recommandations à destination des territoires identifiés comme les plus fragiles du bassin Rhin-Meuse (nappe des Grès du trias inférieur, Moselle aval, bassin houiller, massif vosgien, Sundgau, Lauch) et sur des collectivités ayant engagé une réflexion en terme de gouvernance (14 secteurs identifiés). Ce travail guidera, par ailleurs, les travaux d'élaboration du futur plan sur l'eau en particulier dans les modalités de déploiement des aides au plus près des territoires.



UNE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DES PLANS DE GESTION DES EAUX

Depuis 2016, le programme de mesures 2016-2021, feuille de route pour l'atteinte du bon état des eaux, est décliné au niveau départemental en plans d'actions opérationnels territorialisés. Le Comité de bassin a porté une attention particulière à cette mise en œuvre mobilisant les services de l'État et l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Cette prise en compte des enjeux passe également par les commissions locales de l'eau porteuses des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). **Le bassin Rhin-Meuse compte 11 SAGE.** En 2017, celui du bassin houiller a été approuvé et celui du Rupt de Mad Esch Trey a démarré. Sur ce territoire, l'enjeu de préservation de la qualité de l'eau, notamment en lien avec l'alimentation en eau de l'agglomération messine, est prépondérant.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris pour la meilleure intégration des commissions locales de l'eau au titre de la gouvernance, des rencontres avec les présidents des SAGE ainsi qu'avec les animateurs ont été organisées.

A noter, la remise des premiers labels en 2017 pour les SAGE III Nappe Rhin et du bassin ferrifère. Ces distinctions, décernées à l'automne 2017, valorisent les actions opérationnelles exemplaires mises en œuvre sur les territoires des SAGE pour la reconquête et la préservation de la qualité des eaux.

Le Comité de bassin a été renouvelé partiellement en 2017 avec l'entrée en son sein de deux parlementaires et avec une représentativité accrue des communes ou groupement de collectivités compétentes dans le domaine de l'eau dans un contexte de réforme territoriale.

De gauche à droite, Marc Hoeltzel, directeur général de l'agence de l'eau, Claude Gaillard, réélu à la présidence du Comité de bassin, Jean-Luc Marx, préfet de Région Grand-Est, préfet coordonnateur de bassin

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE (100 MEMBRES)

40 collectivités
40 usagers (*industriels, agriculteurs, pêcheurs, associations*)
20 représentants de l'État

Également appelé "Parlement de l'eau", le Comité de bassin organise la concertation et la solidarité entre tous les acteurs de l'eau de son territoire à travers l'élaboration d'une politique de gestion et d'aménagement de l'eau et des milieux aquatiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président

+ 22 administrateurs désignés par et parmi les membres du Comité de bassin (11 collectivités, 11 usagers)

+ État, 11 représentants

+ 1 représentant du personnel



Au centre Nicolas Forray, nouveau président du Conseil d'administration succédant à Guy Fradin. A droite, Bernard Ingwiller, vice-président



Emblématique des partenariats institutionnels recherchés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, l'accord-cadre signé en novembre 2017 entre la Région Grand Est et les agences de l'eau Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône Méditerranée Corse pose les bases des modalités de concertation et de coopération nécessaires à l'optimisation des interventions sur les enjeux partagés de l'eau, selon une approche transversale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Présidé respectivement par Guy Fradin, puis par Nicolas Forray ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2017.

Le suivi de la mise en œuvre du 10^{ème} programme d'intervention (2013-2018), et l'élaboration du prochain programme (2019-2024) ont constitué des sujets majeurs de discussion et d'arbitrage.

Ainsi face à l'afflux des demandes de financement, en particulier en assainissement, qui a rapidement dépassé les dotations annuelles pourtant ajustées à la hausse, le Conseil d'administration a entériné des principes de priorisation et de sélectivité. Par ailleurs, le Conseil d'administration a validé le montant maximal des aides allouées aux mesures agro-environnementales (remise en herbe, conversion à l'agriculture biologique sur les captages d'eau potable...) dues au titre des années 2015 et 2016, et ce afin de ne pas pénaliser l'exécution des budgets à venir.

Dans le cadre de la préparation du 11^{ème} programme (lire page 7) et des arbitrages ministériels (baisse des recettes, baisse du plafond d'emplois), le Conseil d'administration a exprimé à plusieurs reprises ses inquiétudes quant à la possibilité d'être au rendez-vous de l'enjeu environnemental. Dans ce contexte de tension financière, **le Conseil d'administration a pris des mesures conservatoires pour 2018** dans le but de préserver en priorité les aides aux investissements : suppression des aides à l'élimination des déchets toxiques en quantité dispersée, optimisation des aides allouées aux études...

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, **le Conseil d'administration a adopté les modalités d'intervention en matière de biodiversité terrestre confiées à l'agence de l'eau.** L'appel à manifestation d'intérêt, initié pour la première fois en 2017, en partenariat avec la Région Grand Est et l'État, constitue le vecteur privilégié de financement des opérations de protection de la biodiversité. D'autres appels à projets ont reçu l'avis favorable du Conseil d'administration : eau durable et énergie, restauration des milieux aquatiques, développement de filières favorables à la protection de l'eau...

Pour sa part, la Commission des aides financières a examiné en 2017 plus de 500 dossiers de financement pour lesquels son visa est obligatoire. A ces aides, s'ajoutent celles accordées par le Directeur général dans le cadre de sa délégation. **Au total, plus de 2 000 aides ont été attribuées pour la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques.**



**Fédérations pour la pêche
et la protection du milieu aquatique
de Moselle, Meurthe-et-Moselle
et des Vosges**

REMETTRE À NEUF LE LIT DU BROCHET

Menacé par la modification de son environnement, le brochet se raréfie dans la Moselle. Les trois fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Meurthe-et-Moselle, de Moselle et des Vosges ont pris les choses en main et remettent à neuf les annexes hydrauliques où le brochet aime à se développer.



**Ville de Vittel /
Association La Vigie de l'eau (88)**

LES VITTELOIS HÉR'EAUX DE LA GESTION DE L'EAU

À la suite d'une enquête complète auprès de ses habitants et commerçants, la ville de Vittel et l'association La Vigie de l'eau ont emmené 8 000 participants dans une grande campagne de sensibilisation innovante et participative.



**Association "Les producteurs bio
d'Alsace du Nord", Oberhoffen-sur-Moder (67)**

LE MARCHÉ BUS BIO À LA CONQUÊTE DE L'ALSACE

À bord de leur marché bus, les producteurs bio d'Alsace du Nord apportent l'agriculture biologique à tous : une manière de changer les habitudes de consommation, de consolider la production biologique locale et de préserver les ressources en eau.

TROPHÉES DE L'EAU RHIN-MEUSE

LES NOMINÉS 2017

(SUITE PAGE 21)

Retrouvez les vidéos des actions
sur youtube #agence de l'eau rhin-meuse



**Chambre d'agriculture
de la Haute-Marne, Chaumont (52)**

LE CHANVRE, UNE BONNE ALTERNATIVE AGRICOLE

La chambre d'agriculture de la Haute-Marne s'est associée à un acteur économique local et a mobilisé des agriculteurs pour développer la culture du chanvre, favorable aux ressources en eau.



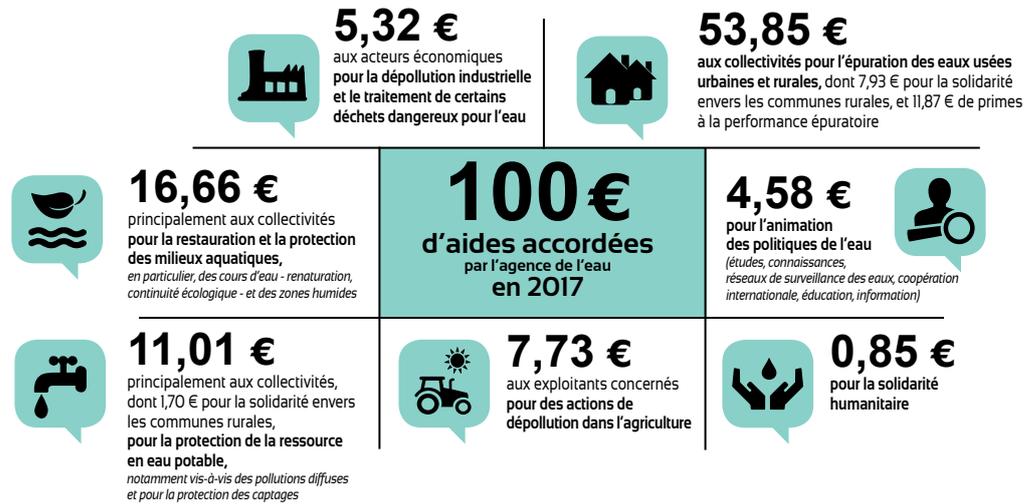
Commune de Holving (57)

UNE GESTION DES EAUX PLUVIALES REVISITÉE

Dans le cadre d'un projet de réaménagement du centre-ville, la commune a intégré la gestion des eaux pluviales dans sa réflexion. En choisissant de ne pas les évacuer directement aux égouts, la commune a développé des solutions alternatives favorisant une approche environnementale globale.



PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION



RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA BIODIVERSITÉ

Continuité écologique, une montée en puissance

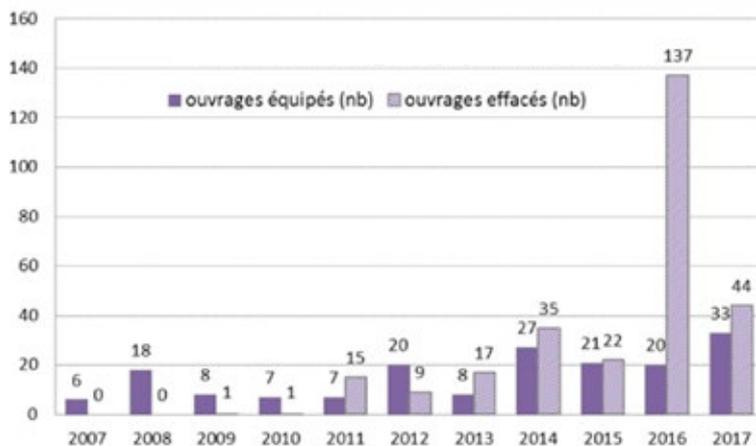
On note depuis 4 ans **une montée en puissance significative des aménagements de restauration de la continuité écologique** avec un nombre de réalisations (équipements ou effacements) passant d'une vingtaine d'ouvrages par an de 2011 à 2013 à plus de 70 ouvrages aménagés par an de 2014 à 2017. Sur les 77 ouvrages aménagés en 2017, 32 ouvrages sont présents sur des cours d'eau de la liste 2, pour lesquels il existe une obligation de mise aux normes. Ce bilan positif s'explique notamment par l'engagement de programmes globaux de restauration par les collectivités, qui intègrent à présent de manière quasi systématique des opérations d'aménagement ou d'effacement d'ouvrages. En 2017, 31 ouvrages ont été supprimés ou aménagés dans ce cadre d'opérations globales de restauration et/ou renaturation.

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2017)



Barrage à poutrelles sur l'Andlau (67), à supprimer pour rétablir la continuité écologique. Étude préalable.



(source : AERM 2017)

Nombre d'ouvrages équipés ou effacés avec l'aide de l'agence de l'eau

Depuis ces 4 dernières années, ce sont plus de 300 ouvrages (seuils, barrages, buses...) qui ont été équipés ou effacés. Le pic de 2016 traduit l'aboutissement d'importants programmes globaux dans les Vosges.

MÉTROPOLE DU GRAND NANCY (54)

La Métropole a profité de l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal pour mener plusieurs études visant à améliorer la fonctionnalité de certains milieux et à définir les corridors écologiques qui la traversent. Elle a ainsi présenté un dossier dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Trame Verte et Bleue dans lequel elle souhaite mettre en place 41 actions en faveur de la biodiversité à l'échelle de son territoire. Ce projet allie études, suivis, créations de milieux humides et d'habitats, sensibilisation du grand public et formations de ses propres agents en cohérence avec d'autres projets de restauration de cours d'eau qu'elle mène par ailleurs. Un projet global, fédérateur qui se veut cohérent, durable sur son territoire.



Les fascines vivantes comme solution pour réduire la vitesse des ruissellements.

► Un appel à manifestation d'intérêt en faveur de la biodiversité

L'agence de l'eau a soutenu, en 2017, les premiers projets "biodiversité" grâce à un appel à manifestation d'intérêt Trame Verte et Bleue lancé conjointement avec la Région Grand-Est, l'État et les agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Seine-Normandie. Il a été conçu pour accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre d'actions concrètes de création, de restauration ou de reconstitution de continuités écologiques avec pour objectif de préserver la biodiversité et d'assurer les conditions de maintien à long terme des espèces animales et végétales (alimentation, circulation, reproduction...) ainsi que leur survie face aux changements climatiques. En complète cohérence avec le plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique du bassin Rhin-Meuse, cet appel à projets a fait émerger 49 candidatures. **24 projets ont été retenus pour un montant cumulé d'aides de la part des partenaires de 3,3 millions d'euros.**

► Coulées de boue : des actions et des aides pour y remédier

A la suite des événements pluvieux du printemps 2016, à l'origine d'inondations et de coulées de boue dans nombre de secteurs alsaciens et lorrains, l'agence de l'eau Rhin-Meuse et ses partenaires ont décidé d'agir au travers d'un plan d'urgence de prévention de l'érosion des sols. A ce titre, **41 opérations ont été soutenues**. L'objectif des travaux visait à mettre en œuvre des dispositifs "simples" de freins aux ruissellements tels que des haies, des créations de zones humides "tampons", des fascines vivantes mais également des plans d'assolements concertés permettant d'initier des démarches plus globales et d'entamer un premier réaménagement des bassins versants concernés. Ces projets se veulent durables et permettront de gérer ces phénomènes de coulées de boue de manière pérenne tout en dessinant de nouveaux paysages. Par ailleurs, le Conseil d'administration a maintenu jusqu'à fin 2018, un taux d'aides incitatif pour maintenir la dynamique.

► Cours d'eau, zones humides, des projets plus résilients

Avec 195 kilomètres, l'année 2017 affiche une nette diminution de kilomètres de cours d'eau restaurés par rapport à 2016. Cette diminution est à relativiser **au regard du nombre de programmes globaux de restauration qui reste stable** dans un contexte peu favorable (réforme territoriale) et de contraintes exercées sur les finances publiques. Concernant les zones humides, 341 hectares ont été acquis en 2017, soit une augmentation de 40% par rapport à l'an passé. En complément, après un début de 10^{ème} programme timide, on constate une activité plus importante pour la restauration des zones humides avec près de 230 hectares restaurés en 2017.



PROTÉGER ET ÉCONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

► Adapter l'agriculture

En cohérence avec le plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, l'agence de l'eau accompagne l'agriculture afin que la filière s'adapte aux enjeux climatiques, économiques ou sociétaux d'aujourd'hui. De nombreuses actions d'animation sont aidées par l'agence de l'eau. Elles concernent tous les publics utilisateurs de pesticides et de fertilisants azotés et prennent diverses formes, des missions d'animation et de sensibilisation collectives à l'accompagnement individuel aux changements de pratiques. Identifiée comme un mode de production pérenne et résilient, le développement de l'agriculture biologique bénéficie également, pour un tiers d'entre elles, de missions d'animation avec, en complément, l'accompagnement au développement de filières.

► 2 nouvelles missions eau

En vue de garantir une eau potable de qualité pour leurs administrés, les collectivités s'engagent de plus en plus pour la protection des aires d'alimentation de captage de leur territoire. 2 nouvelles missions "eau" sont venues enrichir les 8 missions déjà présentes sur le bassin Rhin-Meuse. Elles ont comme objectif de reconquérir durablement la qualité de l'eau produite sur les captages du territoire afin de pouvoir, à terme, distribuer l'eau sans traitement ni surcoût supplémentaire.

Lauréat des Trophées de l'eau 2017, le marché-bus concilie production bio locale et protection des ressources en eau.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PULLIGNY (54)

15 sources, dont 8 sont classées "Grenelle" et 6 identifiées dégradées au titre du plan de gestion des eaux alimentent 50 communes pour une population totale desservie de 13 878 habitants sur le plateau du Haut-Sainctois. Toutes ces sources sont très impactées par les pollutions d'origine agricole. Les 6 collectivités gestionnaires des sources ont souhaité s'associer pour la mise en place d'une cellule d'animation-coordination, portée par le syndicat intercommunal des eaux de Pulligny, pour la reconquête de la qualité de l'eau. Elle propose un soutien technique aux collectivités concernées, et vise à promouvoir des actions ambitieuses et innovantes.



19 kilomètres de conduites ont été remplacés par une quarantaine de collectivités pour garantir un approvisionnement durable en eau.

➤ Pérenniser l'herbe autour des captages

Culture à faible niveau d'impact, l'herbe est une culture à privilégier sur les aires d'alimentation de captages. **L'agence de l'eau a ainsi financé 95 matériels de gestion des surfaces en herbe** ainsi qu'une installation permettant le séchage de l'herbe en grange. 30 hectares ont également été achetés par des collectivités leur permettant ainsi de contrôler ces surfaces de manière pérenne.

➤ Économiser la ressource en eau

Plus d'une centaine de collectivités du bassin Rhin-Meuse doivent faire face à une ressource en eau potable identifiée comme fragile. Pénuries récurrentes d'eau (sécheresse) ou déficit quantitatif structurel (nappe des grès dans les Vosges) sont les situations les plus fréquentes. **En 2017, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a invité ces collectivités à initier des actions pour garantir durablement leur approvisionnement en eau potable** à travers un appel à projets. Même si la mobilisation n'a pas été à la hauteur de l'enjeu, une quarantaine de communes ont bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau. Si les travaux de remplacement de conduites sont majoritaires (l'équivalent de 19 kilomètres), des opérations plus globales mixant plusieurs actions (sectorisation, prélocalisation, réduction de pression, remplacement de conduites) seront initiées.

➤ 89% des captages protégés administrativement

Le marché passé pour la protection des captages prioritaires de Lorraine mené en partenariat avec l'agence régionale de la santé a pris fin à l'automne 2017. Dans le cadre de ce marché, **une centaine de dossiers de déclaration d'utilité publique (DUP)**, correspondant à environ **250 captages**, ont été progressivement pris en charge par le prestataire afin d'accélérer l'avancement de procédures de protection des captages jugées prioritaires. Une procédure de DUP complète prend en moyenne 3 à 4 ans voire plus pour les captages prioritaires dont la procédure est plus complexe. 89% des captages (soit 3 433 captages) du bassin Rhin-Meuse sont ainsi protégés par une DUP, 424 restent à protéger.



En 4 ans, une nette progression des démarches réglementaires de déclaration d'utilité publique.

RÉDUIRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET URBAINES POUR UNE VILLE DURABLE



🕒 Assainissement des petites communes, des projets prioritaires pour protéger les cours d'eau sensibles

Grâce au plan de relance initié en 2016, les travaux de création de **nouveaux systèmes d'assainissement, en progression de 20%**, ont retrouvé un rythme d'engagement compatible avec les objectifs visés par le plan de gestion des eaux. **Environ 90%** concernent des actions prioritaires portées par des communes de moins de 500 habitants situées en tête de bassin versant et sur de petits cours d'eau sensibles. **Ce sont donc plus de 50 communes en moyenne qui ont mis** en conformité leur assainissement ces 2 dernières années, en mode collectif ou non collectif.

Parmi les nouvelles stations d'épuration mises en service, la moitié dispose d'une zone de rejet végétalisée permettant de protéger les abords des cours d'eau et de recréer un milieu humide propice à la biodiversité. On dénombre aujourd'hui plus de 200 ouvrages de ce type en service, avec la première réalisation sur un site industriel.

Une récente thèse réalisée en partenariat avec l'ENGEES a permis de montrer l'intérêt de ces zones naturelles en sortie de station sur les flux rejetés pour plus de 81 médicaments suivis. Conjugée aux suivis réalisés avec des services d'assistance technique départementaux, c'est une étude unique en France qui a été réalisée sur 8 ans pour évaluer cette politique locale et améliorer leur conception.

En assainissement collectif, les **filières rustiques** extensives, plus durables, **représentent 86% des stations mises en service** en 2017 avec des coûts énergétiques de traitement limités.

En matière d'assainissement non collectif, plus de 1 000 installations ont pu être réhabilitées. Pour conforter ce mode d'assainissement, et accroître la qualité des travaux réalisés, l'agence de l'eau a modifié ses modalités d'aides et publié un guide pour la réalisation, "dans les règles de l'art", des études préliminaires à la réhabilitation des filières d'assainissement non collectif.

200 zones de rejet végétalisées en sortie de station d'épuration dénombrées sur le bassin Rhin-Meuse.

COMPAGNIE DES FROMAGES & RICHESMONTS (55)

Première réalisation de zone de rejet végétalisée sur un site industriel, elle a été implantée à partir du regard situé en amont des lagunes jusqu'au cours d'eau qui jouxte le site, soit une longueur d'environ 130 mètres. Méandres, mares, plantations offrent au site un réservoir de biodiversité.



ZAC DU WARNDT PARK (57)

Située le long de la frontière allemande, la ZAC du Warndt Park est parmi les lauréats de l'appel à projets "eaux pluviales". Avec 90 ha de surface aménagée, l'urbanisation durable et les solutions de gestion intégrée des eaux pluviales, la communauté de communes du Warndt souhaite en faire une vitrine de son territoire. Une première phase de 31 ha est en cours de réalisation. Ce projet, pourtant fortement contraint car situé sur un périmètre de captage, a su trouver des solutions exemplaires et reproductibles en concertation avec les services de l'État : gestion à la parcelle, noues d'infiltration pour les voies secondaires, jardins filtrants pour les eaux pluviales plus chargées...

DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE (67)

Conscients des enjeux liés aux questions environnementales, les DNA sont engagées depuis de nombreuses années dans une démarche de réduction des consommations d'énergie et des déchets. L'entreprise, lauréate de l'appel à projet "économie circulaire", a bénéficié du soutien de l'agence de l'eau. L'action située au cœur du processus d'impression vise à supprimer la poussière à la source avec la mise en place de dépoussiéreuses sur les dérouleuses de bobines à papier permettant la réduction des consommables, le prolongement de la durée d'utilisation des eaux de mouillage et la prévention des déchets dangereux pour l'eau. Projet pilote, les travaux seront étendus à l'ensemble de la chaîne de production si les résultats s'avèrent concluants.

► Ville perméable : une forte progression des projets engagés

Impulsée par l'appel à projet "gestion des eaux pluviales" lancé en 2016, **11% des projets assainissement ont concerné la gestion des eaux pluviales en 2017**, soit 3 fois plus qu'en 2016. Un projet sur trois était relatif à la gestion intégrée des eaux pluviales dans la ville, thématique prioritaire du 10^{ème} programme qui consiste à rendre la ville la plus perméable possible afin que l'eau de pluie s'infilte au plus près de là où elle tombe. 2017 constitue une année record avec la plus grande surface gérée par des techniques alternatives avec des projets représentant plus de 1 million de m² soit 100 ha, contre 100 000 en 2016.

A noter qu'en 2017, 7 projets de gestion alternative des eaux pluviales ont été à l'initiative d'acteurs économiques.

Ces techniques sont portées par le besoin d'une nouvelle politique d'urbanisation cohérente avec l'adaptation au changement climatique, une meilleure gestion patrimoniale et la nécessaire lutte contre la surcharge des systèmes d'assainissement, aujourd'hui à saturation.

► Autosurveillance, un guide complet

Obligation réglementaire, **l'autosurveillance des réseaux d'assainissement concerne 300 ouvrages encore non équipés** dans le bassin Rhin-Meuse. Le nombre de dossiers d'aides à poursuivre sa progression en 2017. 140 ouvrages ont fait l'objet d'une aide pour l'équipement d'autosurveillance permettant de mesurer les flux déversés au milieu naturel, dont 125 sur la partie réseau de collecte. Progressivement, ces mesures de déversements permettent aux collectivités de maîtriser les flux rejetés et de réagir plus rapidement, voire de réaliser une gestion dynamique de leurs réseaux comme l'étudie actuellement l'agglomération mulhousienne à grande échelle.

Pour faire suite à l'édition d'un guide sur la mise en œuvre de l'autosurveillance en 2016, deux formations réalisées par l'ENGEES ont eu lieu à Metz et Strasbourg. 135 personnes y ont participé.



75 projets aidés en 2017, tous bénéficiaires confondus (industriels, artisans...), ont permis une réduction effective de substances dangereuses. Ce bénéfice environnemental a représenté un flux de pollution éliminée de 490 kg.

RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES

🔍 A la recherche des substances dangereuses, les collectivités concernées

La note technique du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction, oblige, depuis 2017, les collectivités gérant une station d'épuration de plus de 10 000 équivalents-habitants à suivre 6 fois par an les 96 substances, dont les nouvelles substances dangereuses prioritaires fixées par la directive cadre sur l'eau. **Une trentaine de collectivités se sont vues prescrire un arrêté préfectoral dans ce cadre avec l'obligation notamment d'engager un diagnostic amont sur leur réseau dès 2017.** L'objectif de ce diagnostic est d'aboutir à un plan d'action de réduction des apports de substances au réseau d'assainissement.

🔍 Les petites et micro-entreprises, principales bénéficiaires des aides de l'agence de l'eau

Parmi les projets soutenus des activités économiques, **72% répondent à un enjeu de pollution toxique** et 28% à un enjeu de lutte contre les pollutions organiques, les économies d'eau ou la reconquête des milieux. 31% des projets sont des projets prioritaires inscrits aux plans d'actions départementaux.

Près de 156 projets (soit 62%) ont été portés par des petites et moyennes entreprises. 76 actions soutenues sur 252 s'inscrivent dans le cadre d'opérations collectives. 43 garages ont été accompagnés par l'agence de l'eau pour lutter contre la pollution accidentelle. A noter également, la signature d'une nouvelle opération collective sur le bassin de la Souffel (67).

🔍 Dernière année d'aide à l'élimination des déchets dangereux pour l'eau

2 382 tonnes de déchets dangereux provenant de 1 578 producteurs ont été éliminés en 2017 par des opérateurs conventionnés par l'agence de l'eau. Ce dispositif d'aide a été abandonné au 31 décembre 2017.

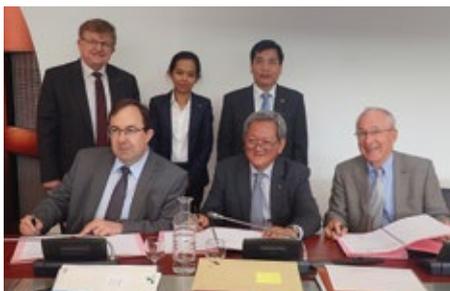


APPEL À PROJET "ÉCONOMIE CIRCULAIRE"

Fruit d'un partenariat entre la Région Grand Est, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), et l'agence de l'eau Rhin-Meuse, **le premier appel à projets "Economie circulaire" a permis d'accompagner 44 projets.** Ils représentent près de 20 millions d'euros d'investissements de la part de collectivités, d'associations ou d'acteurs économiques. 6 projets concernent plus particulièrement l'optimisation de la consommation et de la gestion de l'eau. Initié en mars 2017, cet appel à projets s'articulait autour de 3 volets : la mise en œuvre d'une stratégie novatrice et durable au travers de l'économie de fonctionnalité, de l'éco-conception et des achats durables, l'optimisation de la consommation et de la gestion des ressources, l'interaction avec les acteurs du territoire (concept de l'écologie industrielle et territoriale).



Point d'eau potable au Sri Lanka



Signature du protocole de coopération avec l'autorité cambodgienne du Tonle Sap, l'agence de l'eau et le Comité de bassin

RENFORCER L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Lors du Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Marseille en 2012, les présidents de Comités de bassin se sont engagés à ce que 1% des budgets des agences de l'eau soit consacré à l'aide au développement en faveur de l'eau potable et de l'assainissement.

En effet, l'eau est le secteur où les impacts du changement climatique sont les plus perceptibles par les populations, particulièrement dans les pays pauvres, qui sont souvent bien plus impactés. En ce sens, l'action des agences de l'eau à l'international constitue un véritable levier.

👉 1,28 M€ d'aides, 28 dossiers

En 2017, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 28 dossiers de solidarité pour un montant de 1,28 million d'euros. Ce montant représente 0,82% des recettes de redevances de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, donc proche du seuil maximum de 1% autorisé par la loi.

👉 Laos, Cambodge et bassin du Congo

Les actions de coopération institutionnelle avec le Laos et le Cambodge se sont poursuivies avec des résultats très satisfaisants. En particulier, un protocole d'accord de coopération entre le Comité de bassin Rhin-Meuse, l'agence de l'eau et l'autorité du Tonle Sap (le plus grand lac d'eau douce d'Asie du Sud-Est.) pour le développement d'actions communes dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau et de la coopération décentralisée, a été signé lors de la séance du comité de bassin du 30 juin 2017. Dans la pratique cela se traduira par des échanges d'expertise, de coopération technique, d'organisation de sessions de formations, de soutien au développement d'actions en faveur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement au moment où l'autorité du Tonle Sap met en œuvre son plan de gestion des eaux. Quatre réalisations concrètes (alimentation en eau de village et assainissement des écoles) ont été engagées depuis 2017.

En revanche, la coopération avec la Commission du Congo a marqué une pause du fait du contexte géopolitique extrêmement difficile, notamment en République Démocratique du Congo.



Ville de Metz (57)

RESTAURATION DE LA SEILLE, UN LIT DANS DE BEAUX DRAPS !

Entre le barrage de Magny, au sud de Metz, et l'extrémité nord des jardins Jean-Marie Pelt, la Seille a bénéficié d'un programme de restauration et de renaturation favorable à l'accueil de la biodiversité et en adéquation avec la reconquête de la qualité de l'eau.



Emallerie rhénane, Ingwiller (67)

OPÉRATION "ZÉRO REJET"

L'industriel a mis en place une installation "zéro rejet" afin de supprimer tout risque de pollution résiduelle du cours d'eau, et réaliser une économie d'eau par recyclage. D'une pierre, deux coups, pour répondre aux besoins environnementaux.



**Syndicat mixte du barrage
de Kruth Wildenstein /
Office national des forêts, Kruth (68)**

RÉVOLUTION VERTE AUTOUR DU LAC DE KRUTH WILDENSTEIN

En quelques décennies, le lac artificiel de Kruth et ses infrastructures alentour ont dérégulé la biodiversité du site. Aujourd'hui, le syndicat et l'office national des Forêts, réinvitent la nature sur ces terres en supprimant un parking et en recréant une prairie humide.

TROPHÉES DE L'EAU RHIN-MEUSE

LES NOMINÉS 2017

(SUITE DE LA PAGE 11)

Retrouvez les vidéos des actions
sur youtube # agence de l'eau rhin-meuse



**Syndicat mixte des eaux
de Seille et Moselle, Nomeny (54)**

DE L'HERBE POUR RETROUVER UNE EAU DE QUALITÉ

Confrontée à des problèmes de concentrations en nitrates et pesticides trop importantes dans les sources de ses captages en eau potable, la collectivité a initié un programme d'actions avec les agriculteurs de son secteur. Achat de foncier, remise en herbe... sont les actions qui se sont développées petit à petit.

TROPHÉES DE L'EAU 2017

PRIX INITIATIVES

Les espoirs de 2017 de l'agence de l'eau Rhin-Meuse se tournent vers deux associations, qu'elle a choisi d'accompagner via deux bourses de 7 500 € :

Association Fauve / Norroy-le-Veneur (57)

L'association souhaite développer son potager pédagogique et organiser des ateliers visant à redonner le réflexe de cultiver et de cuisiner chez les seniors, familles défavorisées et jeunes pousses.

Association Reflets d'eau douce / Art-sur-Meurthe (54)

Projet visant à communiquer et à sensibiliser sur la richesse et la préservation des milieux aquatiques du bassin Rhin-Meuse auprès de scolaires et du grand public, jusqu'en outre-mer.

TROPHÉES DE L'EAU 2017

COUP DE CŒUR "SOLIDARITÉ HUMANITAIRE"

Association HAMAP

L'association HAMAP a été félicitée pour l'ensemble de son travail d'acheminement de l'eau à plusieurs villages et écoles de Madagascar.



ACTIONS INTERNATIONALES POUR LES FLEUVES RHIN ET MEUSE



2017 : adoption du programme d'analyses biologiques pour le Rhin.

LE RHIN SOUS TOUTES SES FACETTES

L'amélioration de la continuité écologique, en particulier à hauteur des barrages de Rhinau, Marckolsheim et Vogelgrun (68) **sur le Rhin supérieur, reste un thème de premier plan** au sein de la commission internationale pour la protection du Rhin. A ce titre, l'amélioration nécessaire des systèmes de franchissement par les poissons pour poursuivre leur migration vers l'aval, dans les usines hydroélectriques est un sujet d'investigation porté par des groupes d'experts.

En 2017, l'Assemblée plénière a adopté le programme d'analyses biologiques pour 2018 et la liste des substances, jugées significatives pour le Rhin et qui doivent être analysées et évaluées dans le prochain plan de gestion visé par la directive cadre sur l'eau.

Une nouvelle brochure grand public présente à la population du bassin international du Rhin les multiples facettes du Rhin et la richesse de son milieu pour l'homme et la nature. Elle souhaite sensibiliser à la protection du milieu aquatique et des ressources en eau et à la nécessité de préserver ou restaurer des voies de passage pour les poissons migrateurs qui se déplacent entre le Rhin et la mer du Nord, et poursuivent même parfois leur périple jusqu'à l'Atlantique pour accomplir leur cycle de vie. La brochure met également en avant l'importance du champ alluvial pour la gestion des crues et des étiages.

Les services de l'agence de l'eau participent activement aux travaux des commissions internationales pour le Rhin, la Moselle, la Sarre et la Meuse en raison de la position transfrontalière du bassin Rhin-Meuse et des engagements internationaux de la France.

RÉPERCUSSION DES ÉTIAGES SUR LE RHIN



Le Rhin a connu plusieurs épisodes d'étiage avec des répercussions sensibles quant à son usage.

On constate ces dernières années que l'attention ne se focalise plus uniquement sur les crues et leurs impacts sur les écosystèmes mais qu'elle s'oriente également sur les étiages. Plusieurs épisodes d'étiage se sont produits au cours des dernières décennies et ils ont eu des répercussions sensibles sur le Rhin et ses usages. Pour cette raison, la commission internationale de l'hydrologie du bassin du Rhin (CHR), assistée de l'office fédéral suisse de l'environnement, de la commission internationale pour la protection du Rhin et de la commission centrale de la navigation du Rhin, ont organisé un colloque international "Low flows in the Rhine catchment" (Étiages dans le bassin du Rhin) en septembre 2017 à Bâle en mettant l'accent sur un échange entre scientifiques et praticiens.

Sur les deux journées de ce colloque, les participants ont pu approfondir leurs connaissances sur les processus hydrologiques et climatiques et sur les paramètres et impacts en relation avec les phénomènes d'étiage.

Le colloque a permis par ailleurs de mettre en avant des exemples de monitoring, de mesures de gestion et d'atténuation qui ont alimenté des débats animés entre scientifiques, représentants des pouvoirs publics et usagers.

Les résultats de l'atelier ont permis de démontrer que les **étiages du Rhin ne sont pas plus marquants qu'il y a un siècle mais qu'ils affectent aujourd'hui néanmoins un certain nombre d'usages plus ou moins vulnérables** (navigation, industrie, agriculture, production énergétique...).

La demande en eau et les implications socio-économiques de la ressource en eau augmentent dans le bassin du Rhin. En parallèle, les étiages peuvent affecter les écosystèmes aquatiques, notamment quand ils sont accompagnés de températures élevées de l'eau. De plus, les experts scientifiques estiment que les épisodes d'étiages se produiront plus fréquemment en été à l'avenir, ce qui amènera les pouvoirs publics, les scientifiques et les utilisateurs de la ressource en eau au sein du bassin du Rhin à renforcer les capacités de résilience du fleuve et de son milieu. Les résultats du colloque vont alimenter les futurs travaux des trois commissions du Rhin concernées.



QUALITÉ DES EAUX DE LA MOSELLE ET DE LA SARRE

Dans le cadre des commissions internationales pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est particulièrement impliquée dans la rédaction d'un rapport "Évolution de la qualité des eaux de la Moselle et de la Sarre entre 2000 et 2015". En effet, toutes les données chimiques sont gérées par l'agence de l'eau pour le compte des CIPMS. Ainsi, des chroniques de données pour certains paramètres existent depuis 1990. Le rapport sera rendu public.



Système d'avertissement et d'alerte Moselle-Sarre : un exercice grandeur nature et une formation ont été organisés au printemps 2017. Élaboré par les commissions Moselle-Sarre, ce temps fort participe au renforcement de la coopération transfrontalière en matière de gestion de crise.

PROBLÉMATIQUES ÉMERGENTES AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNATIONALES

En plus des travaux habituels des commissions, leur réflexion s'est portée sur des sujets nouveaux : changement climatique, nano et micro déchets flottants, polluants émergents, produits de contraste radiographique, pesticides... Ces sujets ont été traités au travers de différents ateliers :

- apports fluviaux de plastiques dans la mer du Nord (Bonn)
- stratégie pour les micro-polluants (Coblence)



METTRE EN ŒUVRE
LA SOLIDARITÉ DE BASSIN
— **LES REDEVANCES**

AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Une redevance dite de "prélèvement" est due par les services de production d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés dont elle représente 2%. **En 2017, elle s'est élevée à 15,8 millions d'euros pour 298,7 millions de mètres cubes d'eau prélevés.**

En application de la loi "Grenelle" de 2010, les services producteurs d'eau potable ont été amenés à déclarer à l'agence de l'eau l'indice de connaissance patrimoniale de leur réseau. Une valeur insuffisante de cet indice a conduit à un doublement du taux de la redevance pour prélèvement.

De plus, à partir de l'activité 2016, si un rendement insuffisant des réseaux a été constaté, un plan d'action doit être établi dans les 2 ans, faute de quoi le doublement s'appliquera. **En 2017, le doublement a concerné 13% des services producteurs d'eau pour cause de rendements insuffisants.** L'agence de l'eau a également fait de la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable une de ses priorités. Cela s'est traduit en particulier par un appel à projets dédié, avec la réception de quelque 40 demandes d'aide. Un état des lieux a également été réalisé sur les performances des réseaux d'eau potable du bassin Rhin-Meuse, après une enquête menée courant 2017 (lire par ailleurs).

La redevance pour pollution de l'eau et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte

Ces redevances sont perçues auprès des abonnés à partir de la facture d'eau puis reversées à l'agence de l'eau par les services d'eau. Elles sont proportionnelles au volume facturé au cours de l'année.

Elles représentent la majeure partie des recettes perçues par l'agence de l'eau (73,4% en 2016). 1 423 exploitants de services d'eau ou d'assainissement collectent ces redevances dans 3 300 communes ; un nombre en baisse du fait de la loi NOTRe (fusion de communes et de groupements de communes). 22 conventions de reversement sont passées avec les plus importants.

	MONTANT NET ÉMIS EN 2017 EN MILLIONS D'EUROS	VOLUMES D'EAU FACTURÉS EN MILLIONS DE M ³	TAUX MOYEN FACTURÉ EN EURO/M ³
POLLUTION DOMESTIQUE	71,10	205,7	0,350
MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE	44,37	192,9	0,233
TOTAL	115,5		

Source : AERM 2017

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). L'agence de l'eau perçoit directement ou indirectement 7 redevances.



CONTRÔLE DES REDEVANCES 2017

Collectivité :
Pollution et modernisation
des réseaux de collecte (MRC)

AUPRÈS DES INDUSTRIELS ET ÉTABLISSEMENTS ASSIMILÉS

La redevance pour pollution de l'eau non domestique

Elle est proportionnelle aux rejets annuels dans le milieu naturel de onze éléments constitutifs de la pollution industrielle, lorsqu'ils sont supérieurs à un seuil fixé par la loi.

Cette redevance s'ajoute à la redevance due pour modernisation des réseaux de collecte pour les établissements industriels dont les rejets d'eaux usées sont raccordés à un réseau collectif d'assainissement.

En 2017, le montant de ces redevances s'est élevé à 10,5 millions d'euros, dont **8,19 millions d'euros** pour la pollution et **2,31 millions** pour la modernisation des réseaux.

Depuis 2015, l'agence de l'eau clarifie sa politique des régimes de calcul de la redevance industrielle et notamment le régime du suivi régulier des rejets. Cela s'est traduit en 2017 par la délivrance de 9 nouveaux agréments des dispositifs de suivi régulier des rejets, et par l'initiation de 5 démarches supplémentaires. **18% des établissements industriels du bassin Rhin-Meuse mesurent leurs rejets polluants par le biais du suivi régulier de rejets**. Les données ainsi collectées sont ensuite utilisées pour le calcul de la redevance.

En parallèle, l'agence de l'eau a accentué son travail de développement de l'expertise sur l'autosurveillance des ouvrages d'épuration industrielle (64 diagnostics traités).



Suivi régulier des rejets, une pratique qui se développe chez les industriels.

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Les prélèvements industriels sur la ressource en eau donnent lieu à la perception d'une redevance, lorsque ces prélèvements sont supérieurs à un seuil (10 000 m³ par an ou 7 000 m³ par an en fonction de l'origine de l'eau).

Les volumes prélevés par l'industrie (y compris Voies Navigables de France pour l'alimentation des canaux) **se sont élevés à 3,6 milliards de mètres cubes** (hors hydro-électricité) et ont conduit à un montant global de redevances de 8,73 millions d'euros. Les redevances de prélèvement pour l'usage hydro-électricité, proportionnelles au volume d'eau turbiné et à la hauteur de chute, se sont élevées à 1,69 million d'euros. La baisse des volumes prélevés s'explique par la fermeture des centrales thermiques et d'une tranche de Fessenheim en 2016.

	VOLUMES PRÉLEVÉS EN MILLIONS DE M ³	POURCENTAGE
EAU POTABLE	298,7	7%
USAGE ÉCONOMIQUE	894,6	22%
ALIMENTATION CANAL	880,5	22%
REFROIDISSEMENT	1 870,6	46%
IRRIGATION	90,5	2%
TOTAL	4 034,9	

Prélèvements en eau dans le bassin Rhin-Meuse par type d'usage

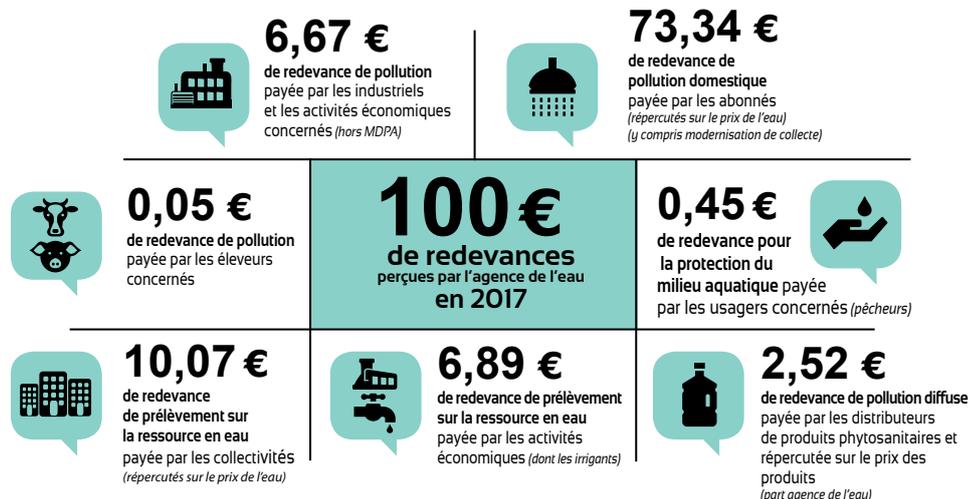
Source : AERM 2017

AUPRÈS DES DISTRIBUTEURS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La redevance pour pollution diffuse

Redevance dont la perception mutualisée est assurée par l'agence de l'eau Artois-Picardie

La redevance de pollution diffuse facturée par les distributeurs de produits phytosanitaires dans le bassin Rhin-Meuse auprès de leurs utilisateurs s'est élevée à 5,5 millions d'euros, dont 3,96 millions ont été reversés à l'agence de l'eau Rhin-Meuse et 1,52 million d'euros à l'Agence française pour la biodiversité pour la mise en œuvre du plan national "Écophyto 2018".



AUPRÈS DES EXPLOITANTS AGRICOLES

La redevance pour pollution de l'eau non domestique des élevages

Redevance dont la perception mutualisée est assurée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

L'exploitant agricole ayant une activité d'élevage paie une redevance proportionnelle à l'effectif de son élevage si le nombre d'unités gros bétail ramené à un hectare de surface agricole utile est supérieur à 1,4. Le taux de la redevance est fixé par la loi à 3 euros par unité de gros bétail. Sur le bassin Rhin-Meuse, **210 éleveurs sont concernés pour un montant global de 83 866 euros.**

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Les agriculteurs qui prélèvent de l'eau pour l'irrigation paient une redevance. Son montant s'est élevé à 418 000 euros pour 90,5 millions de mètres cubes prélevés.

L'arrêté du 19 décembre 2011 impose aux préleveurs d'eau d'installer un dispositif de comptage de leurs prélèvements. Sur le bassin Rhin-Meuse, le niveau d'équipements a progressé dans les collectivités mais aussi auprès des agriculteurs. Cette situation résulte de la mise en œuvre de plans d'actions inscrits dans la durée. Il a consisté, en particulier, en collaboration avec les irrigants et les chambres d'agriculture à recenser les compteurs et à s'assurer de leur bon fonctionnement. Cette démarche a permis de sensibiliser les professionnels agricoles à l'importance de ce dispositif.

Les premières majorations de redevances, pour absence de compteurs, ont été adressées au titre de l'année d'activité 2016. Elles ont concerné 24 irrigants.

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2017)

65% des déclarations de redevances sont dématérialisées



Sur le bassin Rhin-Meuse, 93% des points de prélèvement sont équipés d'instruments de mesures.

AUPRÈS DES PÊCHEURS

La redevance pour protection des milieux aquatiques

Redevance dont la perception mutualisée est assurée par l'agence de l'eau Adour-Garonne

Les fédérations de pêche versent à l'agence de l'eau une redevance pour la protection du milieu aquatique proportionnelle au nombre de cartes de pêche vendues. Cette redevance s'est élevée à 713 500 euros. On constate une légère baisse.



CONNAISSANCE

(MILIEUX AQUATIQUES, PRESSIONS)

BONS RÉSULTATS DU CÔTÉ DE LA POLLUTION ORGANIQUE

Dans le cadre du réseau de surveillance de la qualité des eaux superficielles et suite à l'analyse des données collectées en 2016, **une progression positive est constatée en ce qui concerne la pollution organique**. Comprenant la pollution urbaine, industrielle et agricole (hors micropolluants et pesticides), la situation est en nette amélioration. De 2013 à 2016, 61% des eaux ont atteint un état écologique jugé "bon ou très bon" contre 48% entre 2011 et 2013. Des progrès sont également constatés sur certains paramètres, comme l'ammonium ou le phosphore. Entre 2013 et 2016, la diminution a été constante.

D'autres problématiques nécessitent encore des efforts pour améliorer globalement la situation qui affiche seulement 15% des points de surveillance à l'objectif. Cela s'explique en particulier par le fait que si un seul polluant recherché (7 fois plus en 15 ans) ne respecte pas la norme, tout le cours d'eau est déclassé.

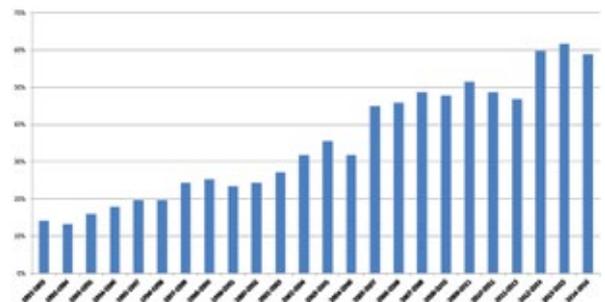
Les efforts doivent se poursuivre sur la pollution toxique avec certains métaux comme le cuivre ou l'arsenic, à l'origine de nombreuses contaminations, et présents en excès sur plus de 40% des points de surveillance. Du côté des pesticides et biocides, 35% des points de surveillance présentent au moins un pesticide en concentration excessive. Ce bilan a été conforté fin 2017 par la publication actualisée des résultats sur l'état de la nappe phréatique d'Alsace et des aquifères du Sundgau (lire par ailleurs).

De manière générale, les spécialistes s'accordent sur le fait que l'évaluation de la qualité de l'eau doit se faire sur des **chroniques pluriannuelles**, compte-tenu du **temps de réaction du milieu naturel**, et pour lisser les variations naturelles, parfois marquées par des phénomènes extrêmes de type sécheresses ou inondations.



BASSIN RHIN-MEUSE : SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

* données disponibles gratuitement sur le système d'information sur l'eau



Évolution de la qualité des eaux vis-à-vis de la pollution organique. Entre 2013 et 2016, 61% des eaux ont atteint un état écologique jugé "bon ou très bon" contre 48% entre 2011 et 2013.

(source : AERM 2017)



Sur le panel de 113 pesticides suivis dans le cadre de l'étude menée par l'APRONA, près de 30% des points de prélèvement sont à considérer comme dégradés dans le mesure où une substance dépasse la limite de 0,1 µg/l ou la somme des substances dépasse 0,5 µg/l.

STRATÉGIE D' ACTIONS RÉNOVÉE POUR LA NAPPE D'ALSACE

Fin 2017, l'association pour la protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace (APRONA), en partenariat avec la Région Grand Est et l'agence de l'eau Rhin-Meuse a présenté les résultats du bilan de l'état de la nappe phréatique d'Alsace et des aquifères du Sundgau. Le rapport pointe une faible évolution des dégradations liées aux nitrates qui concernent plus de 15% des points de mesures. Plus préoccupante et malgré des actions de fond menées avec la profession agricole depuis une dizaine d'années, une dégradation significative de la situation est constatée pour les pesticides. Cette situation impose de décliner un plan d'action rénové. S'accordant sur cet enjeu, les parties prenantes (région, profession agricole, État, agence de l'eau) vont converger en ce sens dans un délai de 6 mois. Elles proposeront des actions en fonction de la réalité de terrain, des pratiques existantes, d'expérimentations ou d'innovations ; l'objectif prioritaire visant des baisses globales d'utilisation.

ÉVALUATION DYNAMIQUE DE L'IMPACT DES ACTIONS MENÉES

L'agence de l'eau a engagé en 2017 deux expérimentations sur l'évaluation de l'impact des actions menées sur les bassins de l'Orne et de la Chiers notamment à travers les aides accordées depuis 1990. Cette approche nouvelle documente de manière extrêmement riche l'évolution des enjeux sur près de 30 ans, et offre un zoom sur le premier cycle de gestion de la directive cadre sur l'eau. Elle s'est appuyée à la fois sur le traitement et l'analyse des données disponibles à l'agence de l'eau, mais également par la rencontre avec des acteurs du territoire. Ces formes d'étude d'évaluation se poursuivront en 2018 avec les bassins de la Largue, Ill Amont, Rupt de Mad et du Sundgau. Ce travail inspirera le cadre d'évaluation du futur programme d'intervention de l'agence de l'eau et permet d'identifier les pistes de progrès pour atteindre les objectifs environnementaux.

Par ailleurs, des outils interactifs d'aide à la décision et à la priorisation, ainsi que des indicateurs permettant de visualiser les données, ont été mis à disposition des membres du secrétariat technique de bassin. Une mutualisation des moyens sur les données relatives à l'eau et la biodiversité avec la Région Grand Est a aussi été initiée.



Le bassin de l'Orne a été au cœur des investigations de l'agence de l'eau pour évaluer l'impact des actions menées. Ici à Hatrize (54), l'enlèvement d'un seuil, a permis une augmentation des populations de poissons d'eaux courantes comme le goujon, le chevesne, la vandoise et le chabot. D'autres poissons rhéophiles font leur retour comme le hotu et le barbeau fluviatile.

PROGRAMME D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

En 2017, 13 études ont été initiées : 5 relatives à la connaissance du milieu, 3 sur le changement climatique, 2 sur les micropolluants, 2 sur le développement durable et 1 sur l'alimentation en eau potable.

Pour les études finalisées, différents résultats ont pu être valorisés. Ils ont porté sur les fuseaux de mobilité (avec la définition d'un cadre méthodologique), l'identification des acteurs des filières susceptibles d'être mobilisés au titre de la stratégie de lutte contre les pollutions diffuses agricoles. Un rapport a permis de définir un protocole statistique pour enrichir les informations obtenues classiquement par l'exploitation des données d'analyse chimique. Enfin, l'agence de l'eau a poursuivi ses réflexions pour identifier les dispositions possibles pour inciter les bénéficiaires d'aides à intégrer des clauses de développement durable dans les marchés publics liés à des opérations subventionnées.



INFORMER ET SENSIBILISER
LE PUBLIC ET LES ACTEURS



L'EXEMPLARITÉ COMME VECTEUR DE SENSIBILISATION ET D'ADHÉSION

🔗 **L'édition 2017 des Trophées de l'eau** a mis à l'honneur 9 actions déclinant concrètement la politique de l'eau et ses enjeux : adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité, gestion alternative des eaux pluviales, élimination des substances dangereuses, structuration de filières compatibles avec les ressources en eau... Cet événement, en plus de la mise en lumière de solutions pouvant être déclinées par d'autres maîtres d'ouvrages, a offert l'opportunité d'associer et de sensibiliser le public. Il a été sollicité pour choisir les actions qu'il trouvait les plus intéressantes pour l'avenir de l'eau. Ce vote (plus de 5 000) associé à celui des membres du Comité de bassin a permis d'établir le palmarès final. Des actions médias, une présence sur les réseaux sociaux, la mise à disposition des vidéos de présentation des actions ont complété le dispositif pour valoriser et rendre compte de la mobilisation des acteurs.

🔗 **L'opération Commune Nature**, organisée en partenariat avec la Région Grand Est est une autre illustration des actions portées par l'agence de l'eau pour faire connaître et valoriser à travers une communication par l'exemple et la preuve. Le millésime 2017 a récompensé, pour la première fois sur le territoire lorrain, 65 communes et 2 lycées engagés dans une démarche de changement de pratiques vers le 0 pesticide. Dans le cadre de ce label, pour lequel la dimension biodiversité a été renforcée, 130 libellules ont été décernées.

TROPHÉES DE L'EAU 2017

Le public invité à se mobiliser pour choisir les "belles actions" en faveur de la protection des ressources en eau ; les nominés appréciant le coup de projecteur sur leur engagement pouvant servir d'exemples.



Sur le bassin Rhin-Meuse, la distinction Commune Nature concerne 365 collectivités.

DES FORMATIONS, DE L'ANIMATION DE RÉSEAUX POUR MOBILISER SUR LES ENJEUX DE L'EAU



Les rencontres entre l'agence de l'eau et les animateurs (milieux aquatiques, pollutions diffuses, éducation à l'environnement, substances dangereuses) constituent un temps fort pour diffuser des messages clés, et les bonnes pratiques illustrées par des retours d'expérience locaux.

La réforme territoriale autour des nouvelles compétences des collectivités (Gemapi notamment) a nécessité des temps de "pédagogie" dédiés. C'est pourquoi, l'agence de l'eau Rhin-Meuse au côté de l'association des maires des Vosges, de la fédération nationale des collectivités concédantes et régies, ou encore d'Hydréos... s'est fortement impliquée sur ce sujet au cours de réunions ou de soirées-débat. L'agence de l'eau a poursuivi par ailleurs l'organisation partenariale de journées thématiques à destination de publics ciblés (collectivités, artisans, PME/PMI...) facilitant le portage et le partage d'enjeux et de retours d'expérience. La protection des captages et les leviers pouvant être mobilisés (gestion foncière, structuration de filières), l'amélioration de la gestion des rejets, la gestion durable des cimetières et des terrains de sport ont été quelques-unes des thématiques abordées en 2017.

UNE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DYNAMIQUE



Une trentaine de structures associatives ont signé un contrat pluriannuel avec l'agence de l'eau. Objectifs : sensibiliser les publics, enfants et adultes, contribuer à une meilleure connaissance des milieux aquatiques et accompagner vers des comportements citoyens.

Les sollicitations autour de projets favorisant une meilleure connaissance et une prise de conscience environnementale ont été nombreuses. Ainsi l'agence de l'eau Rhin-Meuse a accompagné financièrement en 2017 une soixantaine d'actions à une échelle locale, d'un bassin versant, de la région Grand Est... Les thématiques abordées qu'il s'agisse de public averti ou de grand public (en majorité) ont porté principalement sur la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité, l'importance des richesses aquatiques locales pour la préservation de la ressource en eau, les bonnes pratiques en agriculture et pour le jardinage (alternatives aux pesticides...). L'agence de l'eau a par ailleurs poursuivi son partenariat aux programmes éducatifs portés par une trentaine de structures sur l'ensemble du bassin Rhin-Meuse.

Elle s'est associée également à l'appel à projets "Quartiers libres pour la Nature" lancé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est. Cette initiative visait à soutenir des projets (16 retenus) d'éducation à l'environnement et au développement durable mené dans les quartiers prioritaires de la ville.

Globalement, l'ensemble de ces actions permettent d'interpeller chaque année environ 50 000 personnes (adultes et enfants).



Des ressources en ligne plébiscitées

Quel que soit l'accès proposé (site internet, portail documentaire cumulant plus de 8 000 visites mensuelles), les informations mises à disposition trouvent toujours un écho positif auprès de différents publics. Les pages du site internet les plus visitées concernent en particulier la présentation de l'établissement, le plan de gestion des eaux, le programme d'intervention et ses deux principaux leviers : redevances et aides. Du côté des ressources plus techniques, le portail documentaire a enregistré quelque 39 000 téléchargements au cours de l'année 2017. Des thèmes comme l'autosurveillance des réseaux d'assainissement ou la recherche des apports de micropolluants, les procédés d'épuration des petites collectivités... ont particulièrement émergé cette année. Ils confortent le rôle d'expertise de l'agence de l'eau Rhin-Meuse en matière d'information environnementale.

Pour compléter ce dispositif, les réseaux sociaux jouent également leur rôle quant au partage de la connaissance, avec une progression notable.

350 cartes historiques rejoignent les archives départementales

Produites ou commandées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis les années 1970, ces cartes sont des cartes orhydrographiques (relief et cours d'eau) et hydrogéologiques. Parmi ce fonds figurent différentes cartes concernant la description géographique de l'hydrogéologie du bassin Rhin-Meuse. D'autres documents concernent des zones plus restreintes : bassin ferrifère notamment. Elles ont fait l'objet d'une numérisation complète en 2015. Elles sont désormais consultables par le grand public aux archives départementales de la Moselle.

Pour l'année scolaire 2016/2017, 150 classes d'eau ont été organisées dans le cadre de l'appel à projets réunissant l'Education nationale et l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Près de 4 200 élèves, essentiellement de CE2, CM1 et CM2, ont apprécié particulièrement les sorties terrains, la découverte du milieu aquatique de proximité et les rencontres avec des professionnels, animateurs passionnés, élus...



La seconde édition du concours photos sur les zones humides, en partenariat avec les 3 conservatoires, a permis d'interpeller le public sur ces espaces entre "terre et eau". 15 photos ont été sélectionnées et soumises au vote.



RESSOURCES HUMAINES

ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

LES RESSOURCES HUMAINES

OPTIMISER LES RESSOURCES HUMAINES DANS UN CADRE CONTRAINT

L'année 2017 s'est traduite par la mise en œuvre effective d'une nouvelle organisation interne de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. L'objectif premier était la recherche d'une plus grande résilience pour mener à bien les missions de l'établissement à l'aune du démarrage d'un nouveau programme d'intervention exigeant, et pour tenir compte de la baisse des effectifs. De près de 25% d'ici à 2022, cette baisse contraint l'agence de l'eau à poursuivre ses efforts et ses réflexions tant sur la rationalisation de ses procédures que sur la simplification, un mot d'ordre que chaque direction a été appelée à décliner.

Les effectifs de l'agence de l'eau au 31 décembre 2017 étaient de 177,50 équivalents temps plein. La part des femmes sur des emplois d'encadrement supérieur (catégories I et Ibis) est de 41,54%. 10 postes en CDI ont été pourvus en 2017 principalement par mobilité interne dans le cadre de l'activation d'une bourse d'emploi dédiée.

Le climat social a été fortement marqué par les discussions portées dans le cadre de la loi de Finances (baisse des recettes, prélèvement en hausse) et par la mise en œuvre de la loi Sauvadet mettant un terme aux emplois dérogatoires au sein des agences de l'eau, impliquant la fin du statut actuel. Un travail avec le Ministère de la transition écologique et solidaire s'est engagé pour la titularisation dans la fonction publique des personnels (via des concours).

RISQUES PSYCHOSOCIAUX - MÉDIATION

Un nouvel outil est venu enrichir le dispositif de prévention des risques psychosociaux : la médiation. Il a pour vocation de contribuer au dénouement de situations de travail complexes. L'agence de l'eau dispose désormais d'une boîte à outils assez large et d'une chaîne d'acteurs identifiés tant internes qu'externes.

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

La loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a donné lieu à une action de formation sur les risques encourus par les agents dans le cadre de leur fonction. En complément, l'agence de l'eau s'est dotée d'une politique de prévention des conflits d'intérêt matérialisée par une charte de déontologie et de déclaration d'intérêt approuvées par le Conseil d'administration du 28 septembre 2017. Ce document s'applique à toute personne concourant directement ou indirectement aux missions de l'agence de l'eau (agents et membres du Conseil d'administration). La charte engendre par ailleurs, la désignation d'un déontologue et l'instauration d'une commission de déontologie présidée par le président du Conseil d'administration qui sera amenée, en cas de besoin, à statuer sur les manquements à ce document.

MOUVEMENTS 2017

Recrutement permanent CDI : 10
(majoritairement mobilité interne)
Recrutement CDD : 13
Démission : 1
Fin de détachement : 2
Congé sans rémunération : 2
Départ en retraite : 2



FORMATION 2017



Les membres du Conseil d'administration et le personnel de l'agence de l'eau, signataires d'une déclaration d'intérêt, dans le cadre de la Charte de déontologie.



➤ ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ : UN ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

À la suite de la rénovation des bâtiments, deux services ont opté pour une nouvelle organisation de travail dite "home working". Afin de faciliter l'appropriation dans ce nouvel environnement professionnel ouvert, un accompagnement spécifique des agents concernés a été mis en place tout au long de l'année.

➤ FORMATION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

Axe fort du plan, **les formations relatives à la territorialité** se sont achevées avec l'organisation de "formation action" autour de 3 études de cas grandeurs nature. Après la réalisation d'un diagnostic, les équipes ont élaboré une stratégie territoriale d'intervention.

Afin de développer les connaissances réglementaires et techniques **dans le domaine des prélèvements d'eau** (milieu naturel, eau potable, irrigation), qui constituent une part des redevances perçues par l'établissement, une formation a été suivie par une dizaine d'agents du département des redevances pendant 4 jours.

La mise en œuvre du **décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique** a nécessité des formations sur l'outil de gestion financière dont dispose l'agence de l'eau. Elles ont concerné des publics différents : les prescripteurs d'achat, les agents du service finances et ceux de l'agence comptable.

Début octobre, une matinée de sensibilisation aux enjeux du **changement climatique** (énergie, eau, territoire) a réuni près d'une cinquantaine de personnes. Animée en interne par des référents, cette intervention a également été l'occasion de présenter les mises en œuvre concrètes sur le bassin Rhin-Meuse au travers d'actions soutenues par l'agence de l'eau.

Afin de préparer les équipes aux évolutions techniques et de gouvernance, des **journées thématiques** ont été organisées sur les thèmes de la biodiversité, des micropolluants dans les réseaux d'assainissement et du transfert de compétences en matière d'assainissement et d'alimentation en eau potable des collectivités.

Enfin, une conférence sur la **culture digitale** a été suivie par une cinquantaine d'agents. Le personnel a pu appréhender les tendances et concepts du digital ainsi que les codes et leurs impacts sur les organisations.



Une découverte pour le personnel, des priorités de l'établissement en direct sur le terrain.

➤ CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET EAU DANS LA VILLE AU COEUR DU VOYAGE D'ETUDES

Organisé tous les deux ans, le voyage d'étude du personnel a proposé en 2017 une escale à Strasbourg (67) à la découverte d'exemples concrets illustrant deux priorités de l'établissement : la continuité écologique et l'eau dans la ville.

Sur le site de la centrale hydroélectrique de Strasbourg, les quelque 90 agents présents ont découvert la passe à poissons inaugurée en 2016 et réalisée sous la forme d'une rivière reconstituée. L'île du Rohrschollen sur laquelle des travaux de restauration de la dynamique des habitats alluviaux rhénans ont été engagés ainsi que les travaux de restauration écologique et de gestion intégrée des eaux pluviales sur l'Ostwaldergraben ont constitué les deux visites de l'après-midi.

PILOTAGE ET CONTRÔLE

QUALITÉ ET CONTRÔLE INTERNE

Dans un souci de rationalisation de ses effectifs et de juste maîtrise de ses risques, l'agence de l'eau a décidé de renoncer à briguer une nouvelle certification ISO 9001. Compte-tenu de la maturité des dispositifs déployés, l'agence de l'eau assurera la maîtrise de ses activités et répondra aux exigences en matière de contrôle interne, en recentrant le système de management de l'établissement sur le référentiel de contrôle interne comptable et financier, en plein accord avec sa tutelle.

Par ailleurs, la campagne de contrôle est dimensionnée de manière à satisfaire aux objectifs fixés par le contrat d'objectifs et de performance et à répondre aux recommandations formulées par la Cour des comptes.

LES ÉQUIPES TERRITORIALES DE L'AFB ET DE L'ONCFS BIENTÔT SUR LE SITE DE ROZÉRIEULLES

Leur arrivée est prévue en septembre 2018. Cet emménagement a été pris en compte dans le cadre des travaux de restructuration des bâtiments dès le début des études afin d'intégrer les attentes des futurs partenaires de cet "éco-campus" et d'améliorer le confort d'usage de tous. Une réflexion particulière a également été initiée entre les directions de chaque établissement pour définir les règles de vie commune, et identifier les prestations pouvant être mutualisées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'agence de l'eau est engagée pour la quatrième année dans le Plan Administration Exemplaire (2013-2018). Ce plan engage l'agence de l'eau dans une gestion plus durable des bâtiments, des déplacements moins polluants et une organisation des activités plus économes en ressources naturelles.

En 2017, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a démarré un vaste chantier de rénovation des bâtiments et de réaménagement de ses locaux, dont l'un des principaux objectifs est la réduction de ses consommations énergétiques. Ces travaux s'achèveront courant 2018.

D'autres actions ont porté leurs fruits comme, par exemple, l'utilisation de papier recyclé (100% des achats effectués) ou la diminution des émissions de carbone (-24% en un an) liée à l'optimisation des déplacements professionnels et au renouvellement du parc automobile.

L'agence de l'eau a également organisé en 2017 plusieurs actions phares de sensibilisation du personnel pour maintenir la mobilisation.

Après les 2 ruches installées en 2016 en bord de Longeau, un troisième habitat dit pédagogique a été ajouté pour l'observation des abeilles. L'ambition portée par l'agence de l'eau est d'aménager son site de manière éco-responsable, en favorisant la biodiversité. D'autres aménagements sont prévus en 2018.



Au boulot à vélo : nouvelle mobilisation de l'établissement pour cette opération organisée conjointement par l'association Metz à Vélo, la ville de Metz et Metz-Métropole. 26 agents (13% du personnel) ont participé du 29 mai au 16 juin 2017 à l'opération et 1 800 kilomètres ont été parcourus. Mobilisation réussie cette année encore, l'agence de l'eau a été lauréate du challenge 2017 (catégorie entreprises de plus de 200 salariés).



11 000 kilomètres ont été parcourus en voiture électrique.



BILAN FINANCIER

RÉALISATION DU BUDGET 2017

(en millions d'euros)

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)		CRÉDIT DE PAIEMENT (CP)		RECETTES		
	Exécution 2017	Taux exécution	Exécution 2017	Taux exécution	Exécution 2017	Taux exécution	
Personnel	13,67	98,84%	13,66	98,77%	Redevances	153,37	95,33%
Fonctionnement	3,77	95,44%	3,85	94,73%	Autres recettes	1,46	175,90%
Investissement	1,41	90,97%	2,28	99,61%			
Intervention	161,76	94,47%	140,58	99,13%			
TOTAL	180,61	94,78%	160,37	98,99%		154,83	95,75%

(source : AERM 2017)

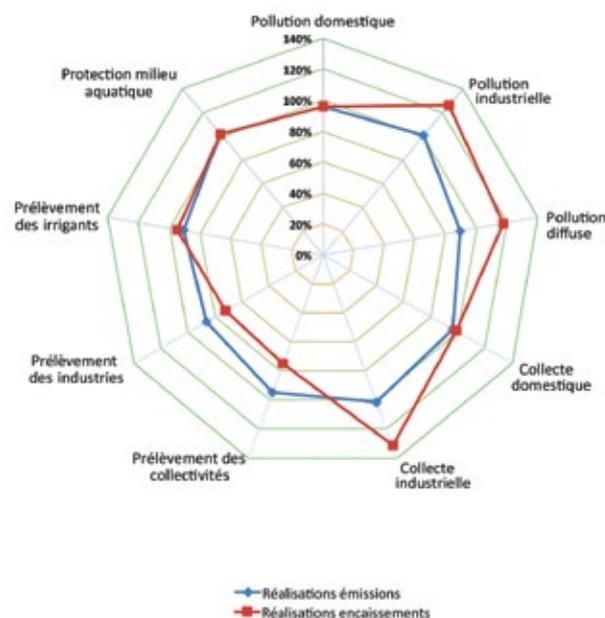
Sur l'exercice 2017, la trésorerie a diminué de 24,6 millions d'euros.

RESSOURCES 2017

(en millions d'euros)

Redevances de pollution	Montants	Exécution 2017
Domestique	71,13	96%
Industrielle	8,20	101%
Pollution diffuse	4,04	118%
Total redevances de pollution	83,37	97%
Redevances de collecte		
Collecte domestique	44,37	97%
Collecte industrielle	2,31	101%
Total redevances de collecte	46,68	97%
Redevances de prélèvement		
Prélèvement des collectivités	15,86	95%
Prélèvement des industries	10,43	86%
Prélèvement des irrigants	0,42	91%
Total redevances de prélèvement	26,70	91%
Redevances protection du milieu aquatique, stockage et obstacle		
Protection du milieu aquatique	0,71	102%
Stockage et obstacle	0	0%
Total redevances protection du milieu aquatique, stockage et obstacle	0,71	102%
TOTAL	157,48	96%

(source : AERM 2017)



ÉMISSIONS ET ENCAISSEMENTS PAR TYPE DE REDEVANCES

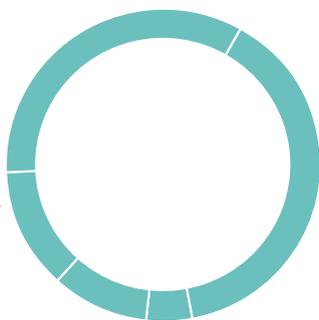
La présentation du budget adopte désormais les préconisations du décret n°2012-1246 qui réforme la gestion budgétaire et comptable des organismes publics. Il prévoit une comptabilité d'engagements et une comptabilité en décaissement et encaissement.

RÉPARTITION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT POUR 2017

Source : AERM 2017

Mesures territoriales
de gestion de l'eau
33,70%

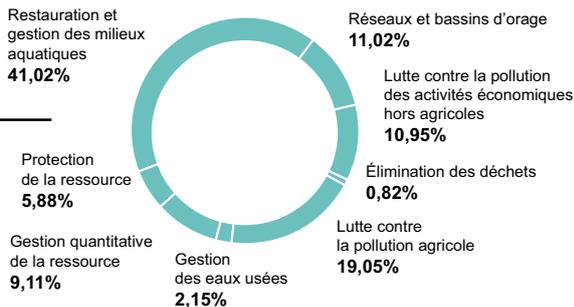
Fonds de concours
et prélèvement
exceptionnel
12,70%



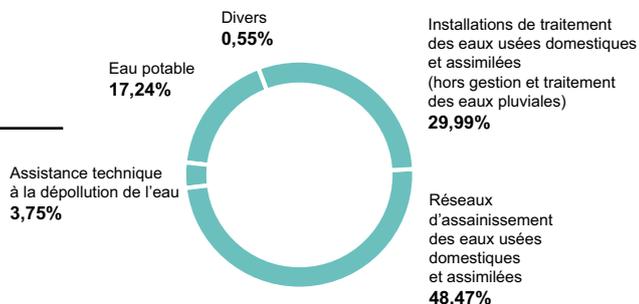
Aide à la performance
épuratoire
9,85%

Connaissance,
planification
et gouvernance
4,65%

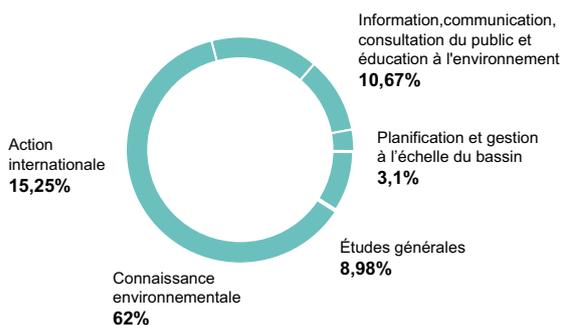
Mesures
générales
de gestion
de l'eau
39,10%



MESURES TERRITORIALES DE GESTION DE L'EAU



MESURES GÉNÉRALES DE GESTION DE L'EAU



CONNAISSANCE, PLANIFICATION ET GOUVERNANCE (HORS FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL)

EXÉCUTION DU 10ÈME PROGRAMME EN 2017

Au cours de l'exercice 2017, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a engagé 181,6 millions d'euros d'autorisations d'engagement dont 158,52 millions d'euros (soit 87%) pour accompagner des investissements en faveur de la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Conception et réalisation : Agence de l'eau Rhin-Meuse / délégation à la communication
Crédits photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - S. André - JC Auer - F. Baudry - F. Chaffarod -
A. Daunois - F. Doncourt - JM. Fernandez - R. Huss - N. Leblanc - AS. Léger - P. Mauvieux -
AS. Petitdidier - C. Szacowny - APRONA - CIPMS - FDPMA 54 - La Vigie de l'eau -
istockphoto - Flickr S. Raybaud - Flickr O. Carmen Eisbar - Flickr S. Sn6200

1 200 exemplaires - © Avril 2018, Agence de l'eau Rhin-Meuse
Imprimé sur papier recyclé label écologique communautaire avec encres végétales

	indicateur national
	indicateur de contexte
	indicateur propre au bassin
	indicateur non utilisé à Rhin-Meuse

P-3.1A	Eaux résiduaires urbaines (ERU) (nombre de stations d'épuration)	0	0	0	0	2	0
P-3.1B	Solidarité urbain-rural (SUR) (en M€/an)	10,21	14,64	14,68	16,06	14,57	15,97
P-3.1C	Assainissement non collectif (ANC) (nombre d'installations)	348	487	887	1516	1234	2000
P-3.2	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine industrielle et réduire ces pollutions						
	Demande chimique en oxygène (ratio N-I/N-2)	0,974	0,867	0,97	0,95	0,99	< 1
P-3.3	Réduire et éliminer les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses vers l'eau et les milieux aquatiques						
	Toxiques (substances dangereuses prioritaires) (en kg)	160	1710	333	183,3	490	400
	Évolution des ventes de produits phytosanitaires						indicateur de contexte
P-4	Protéger les eaux côtières et les milieux littoraux						
	Contrat littoral						
	Port						
	Vulnérabilité						
P-5	Promouvoir une gestion quantitative durable de la ressource en eau						indicateur de contexte
	Prélèvements						
	Nombre d'organismes uniques ayant bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau						
REDEVANCES							
R-1	Assurer les recettes de redevances dans le respect des prévisions annuelles de recettes de chaque agence de l'eau et des plafonds annuels fixés dans la Loi de finances						
	Taux de réalisation des recettes de redevances	101%	99%	100%	100,04%	96%	100%
	Recettes de redevances sous plafond (en M€)	168,18	163,06	168,18	160,12	153,17	154,13
R-2	Assurer la perception des redevances dans le respect des textes et du principe d'égalité de traitement des redevables						
	Taux de redevances contrôlées	13%	24%	24%	20%	20%	18%
	Taux de redevables contrôlés	7,7%	10,40%	7,35%	7%	7,1%	6%
	Somme des redressements effectués dans l'année						
PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT ET FONCTIONS TRANSVERSES							
F-1	Appliquer une politique des ressources humaines responsable et adaptée aux besoins des agences de l'eau						
	Prise en compte des risques psychosociaux	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Taux de mobilité interne	6%	2%	19%	2%	5%	5%
F-2	Garantir par des dispositifs de contrôle interne un mécanisme porteur d'efficacité de l'action publique						
	Consolider une démarche qualité structurante						
	Renouvellement de la certification qualité	suivi	suivi	certification	suivi	abandon	
	Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et financier opérationnel et efficace						
	Contrôle interne comptable et financier	mis en place	rapport	rapport	rapport	rapport	rapport
F-3	Piloter, anticiper et assurer un équilibre entre les recettes et les dépenses tout au long du programme						
	Niveau du fonds de roulement en mois de dépenses décaissables	2,6	1,97	3,15	3,26	2,23	1,84
F-4	Renforcer l'efficacité de l'action publique par une meilleure productivité et une plus grande maîtrise des dépenses publiques						
	Évolution du niveau des dépenses de fonctionnement (N/N-1)	- 7%	- 4%	- 5%	-10%	-15%	ND
	Effectif de l'agence de l'eau en ETPT au 31/12 [] : Sous réserve des notifications de plafonds d'emplois	195,07	189,46	190,16	186,11	181,05	ND
F-5	Poursuivre une démarche d'exemplarité et d'éco-responsabilité de l'agence de l'eau						
	Contribuer à la modernisation des pratiques de l'État via la dématérialisation						
	Télédéclaration des redevances	38,1%	40,68%	41,22%	55%	65%	50%
F-5.2	Assurer un fonctionnement éco-responsable de l'agence de l'eau						
	CO ₂ bâtiment (émissions en t)	285	231	234	232	222,6	210
	CO ₂ déplacements professionnels (émissions en t)	120	97	92	100	76,4	115

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr    

